

COM(2025) 734 final

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2025/2026

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 05 décembre 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 05 décembre 2025

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Recommandation de DÉCISION DU CONSEIL autorisant l'ouverture de négociations d'un protocole de mise en oeuvre de l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable avec la République islamique de Mauritanie

E 20230

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des Affaires européennes.